

## Remboursement des cours

---

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac rembourse jusqu'à 50 % du coût d'inscription aux activités aquatiques, sans excéder un maximum de 40 \$ par session, par citoyen.

Le rabais est déjà appliqué lors de votre inscription auprès du Centre sportif Saint-Eustache. Vous devrez avoir en main la carte du citoyen valide du participant à inscrire ou l'avoir préalablement transmise (recto-verso) par courriel à [centreaquatique@mathers.ca](mailto:centreaquatique@mathers.ca) avant d'effectuer une inscription en ligne ou par téléphone.

Lors de votre **première inscription** aux cours, vous devrez ajouter des frais de 10 \$ pour la carte magnétique vous donnant accès aux installations.

Les frais reliés à la prolongation des cours aquatiques ne sont éligibles.

### Calendriers des inscriptions pour l'année 2018\*

AQUAFORME & COURS SPÉCIALISÉS	
SESSIONS	INSCRIPTIONS
HIVER 2018	18 au 22 décembre 2017
PRINTEMPS 2018	26 au 30 mars 2018
ÉTÉ 2018	18 au 22 juin 2018
AUTOMNE 2018	10 au 14 septembre 2018

  

COURS DE NATATION	
SESSIONS	INSCRIPTIONS
HIVER 2018	4 au 8 décembre 2017
PRINTEMPS 2018	12 au 16 mars 2018
ÉTÉ 2018	4 au 8 juin 2018
AUTOMNE 2018	27 au 31 août 2018

\*Prendre note que ces derniers sont sujets à changements sans préavis.

## Remboursement du bain libre

---

Les citoyens désirant s'abonner au bain libre pourront profiter d'un rabais de 50 % sur le coût de l'inscription, sans excéder un maximum de 40 \$ par tranche de 3 mois.

Abonnement	Prix initial (taxes incluses)	Rabais de la Ville	Prix payé (taxes incluses)
3 mois	175.92 \$	40 \$	135.92 \$
6 mois	282.85 \$	80 \$	202.85 \$
12 mois	427.73 \$	160 \$	267.73 \$

Le rabais est déjà appliqué lors de votre inscription auprès du Centre sportif Saint-Eustache. Vous devrez avoir en main votre carte du citoyen valide. Pour l'abonnement au bain libre, il est possible de payer en plusieurs mensualités.

Lors de votre **premier abonnement** au bain libre, vous devrez ajouter des frais de 20 \$ pour l'adhésion et de 10 \$ pour la carte magnétique vous donnant accès aux installations.

**L'entrée journalière n'est pas éligible**, ainsi que les autres frais inhérents et non obligatoires à l'inscription (ex. : utilisation de serviettes).

### **Remboursement pour les nageurs d'élite**

---

Les nageurs d'élite pourront continuer à s'entraîner au Complexe aquatique de Saint-Eustache. La Ville leur remboursera les frais excédentaires imposés aux usagers qui ne résident pas à Saint-Eustache (incluant la carte du non-résident).

Par nageur d'élite, la Ville entend les jeunes inscrits aux :

- C.A.S.E.
- aux cours de plongeon
- aux cours de nage synchronisée
- au sport-étude (entraînement en piscine)

Pour être remboursé, les citoyens devront fournir aux Services des loisirs et de la vie communautaire les preuves suivantes :

- carte du citoyen de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac valide (celle de l'enfant)
- facture de la carte du non-résident de Saint-Eustache
- facture d'inscription aux cours

**Service des loisirs et de la vie communautaire**  
99, rue de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0  
450 472-7310 poste 145  
[h.laurin@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca](mailto:h.laurin@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca)